



UNAAPE DE TRAPPES ET SES ENVIRONS

Association de parents d'élèves indépendants de Trappes
CONTRIBUONS à l'AVENIR des ENFANTS en toute indépendance

Union
Nationale
des Associations
Autonomes
de Parents
d'Élèves

Chers parents,

Comme vous avez pu le lire ou l'entendre, **la Mairie a décidé de supprimer le temps d'étude à partir de la rentrée de septembre 2015.**

Les effectifs et les qualifications des animateurs étant insuffisants, elle se décharge de cette "contrainte" sur l'éducation nationale qui aurait les moyens d'organiser un temps de révision.

Une mobilisation de tous les parents est indispensable pour faire entendre notre colère devant la suppression du **temps d'étude qui est un temps indispensable de révision des leçons.**

La très faible mobilisation des parents n'a pas permis de nous faire entendre par la Mairie sur la suppression de l'étude, c'est pourquoi nous vous demandons de venir nombreux au conseil municipal lundi 22 juin à 19 h pour que nos élus enfin nous écoutent.

La mairie va également modifier le système de calcul des tarifs tel que détaillé ci-dessous:

- Mise en place d'**activités de 15h30 à 18h30 payantes**. Le tarif de la tranche 15h30-18h30 sera celui de la tranche 16h30-18h30 d'aujourd'hui, ce qui va engendrer une **hausse significative pour les familles dont les enfants fréquentaient uniquement les services périscolaires de cette tranche horaire.**
- **Mise en place de la dégressivité des tarifs en fonction du nombre d'enfants** inscrits aux services de la mairie (cantine, accueil de matin, du soir, activités extra scolaires).
- **Relèvement du plafond du quotient familial à 1100 €** augmentant ainsi le tarif pour les foyers dépassant l'ancien quotient plafonné à 966,48.

Ce système a été validé par les parents présents (UNAAPE, FCPE, Indépendants) à la réunion de lundi dernier car apparaît comme plus équitable dans la mesure où tout le monde va payer en fonction de ses revenus et plus uniquement une minorité comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous vous attendons nombreux au conseil municipal du lundi 22 juin à 19 h pour exiger le maintien de l'étude et de la gratuité jusqu'à 16h30.



UNAAPE de Trappes et ses environs, /A.P.E.T. Association de loi 1901, déclaration en Préfecture N° w784002569
Siège administratif : ☒ 6 Square Louis PERGAUD - 78190 TRAPPES
☎ -06 63 32 97 64, E-mail : contact@unaape-apat.fr site internet : <http://www.unaape-apat.fr>
Affiliée à l'U.N.A.A.P.E. association sans but lucratif, régie par la loi de 1901, habilitée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987, agréée par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

